



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Question écrite n° 65380

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le projet d'aéroport du Grand ouest. En effet, dans une conjoncture pourtant atone, l'activité de l'aéroport de Nantes-Atlantique a connu une croissance très forte cet été, + 8 % soit la plus forte croissance nationale. La nécessité de cet aéroport étant avérée, 3 000 emplois étant en attente dont 800 emplois directs, les recours des opposants n'étant pas suspensifs, la totalité des terres ayant été acquises par le concessionnaire, le programme de " travaux préparatoires " ayant déjà pris bien du retard à cause de toutes les occupations illégales, sans droits ni titres, il lui demande une confirmation de ce transfert soutenu par trois présidents de la République, cinq premiers ministres, deux régions, deux départements et quatre agglomérations.

Texte de la réponse

Le nouvel aéroport du Grand Ouest est essentiel au développement des régions Pays de la Loire et Bretagne, au dynamisme des entreprises locales et à la connectivité de ces territoires. La croissance du nombre de passagers est importante depuis plusieurs années sur l'aéroport de Nantes-Atlantique, alors que l'infrastructure existante arrive à saturation. Ce projet de nouvel aéroport permettra également d'éviter le survol à basse altitude de milliers d'habitants de l'agglomération nantaise, qui subissent quotidiennement des nuisances sonores, ainsi que le survol du lac de Grand-Lieu, site classé Natura 2000 situé au sud de l'aéroport de Nantes-Atlantique. Pour toutes ces raisons, le transfert de l'aéroport de Nantes du site de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes est indispensable. Tous les recours jugés jusqu'à ce jour, soit plus d'une cinquantaine, l'ont été en faveur de l'Etat. Toutefois, dans une démarche de conciliation, le Gouvernement a choisi, en mars 2014, d'attendre que les recours déposés à cette date aient été jugés avant de poursuivre la réalisation de ce transfert, sans que cela remette en cause la légitimité du projet ni l'importance qu'y attache le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65380

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8205

Réponse publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 255